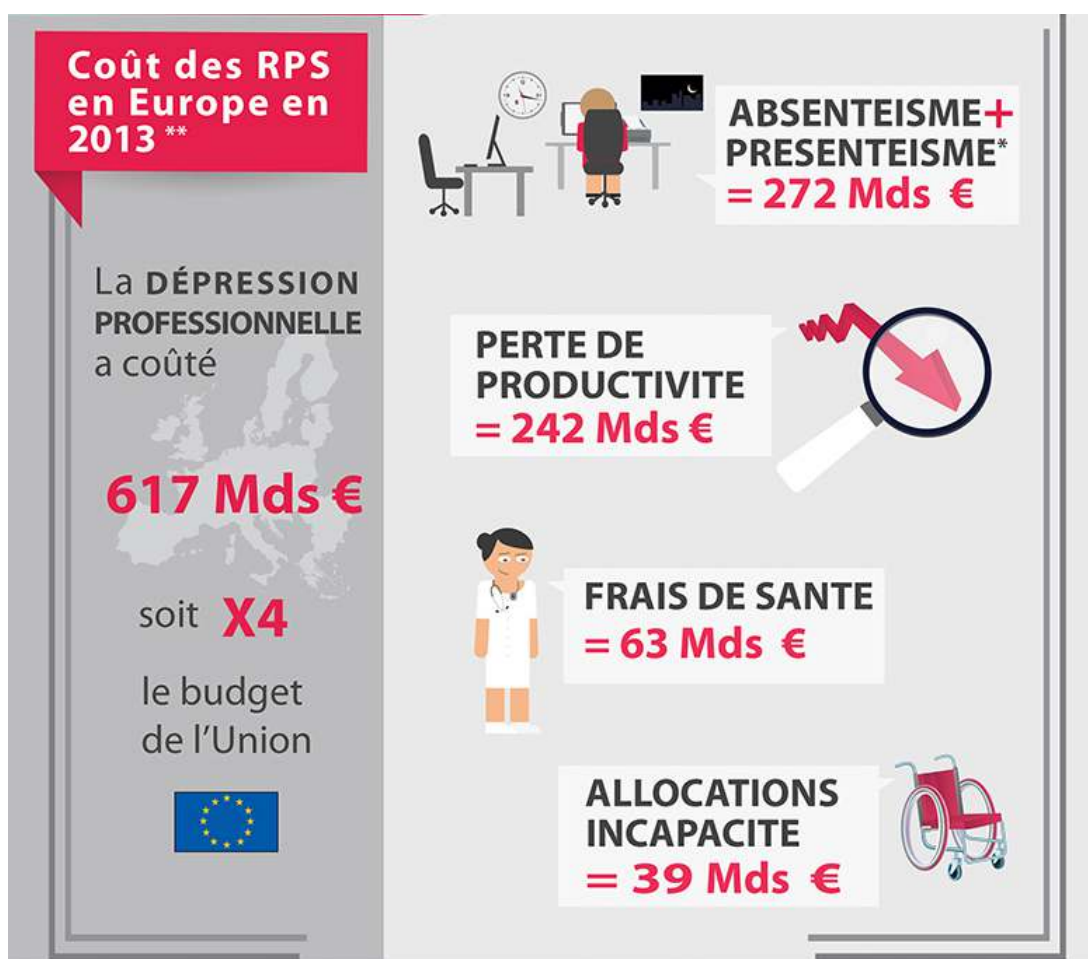


Infographie¹:

Comment éviter des coûts aux entreprises ?

Suite aux différentes études parues sur la prévention santé en entreprise pour réduire l'absentéisme, Chèque Santé revient sur les chiffres clés et les enjeux de la Santé en entreprise.



* Source Midori Consulting «présenteisme» situation où un salarié est physiquement présent sur son lieu de travail, alors que son état physique mental ou sa motivation ne lui permettent pas d'être pleinement productif <http://psychologiepositiveautravail.blogspot.fr/2014/06/1er-barometre-midori-consulting-du.html>

** Source Etude Européenne : https://osha.europa.eu/en/publications/literature_reviews/calculating-the-cost-of-work-related-stress-and-psychosocial-risks

*** Source Alma Consulting : http://www.almacg.fr/fileadmin/webmaster-media/actualites/2014/barometre-absenteisme/almacg-6e-_barometre-_absenteisme-CP.pdf

La Santé : première préoccupation des Français

Absentéisme en entreprise : Selon le baromètre d'Alma Consulting paru en septembre 2014, le taux d'absentéisme des salariés dans le secteur privé en 2013 était de 15,6 jours par an en moyenne.

Constat pour les salariés : Derrière ce constat, l'état de santé des salariés apparaît comme la première cause d'absentéisme. Alors que 35% des Français couverts ou non par une mutuelle renoncent aux soins par manque de moyens et que 600€ par an en moyenne restent à la charge des ménages après remboursement ; quelles solutions existent ?

La santé, préoccupation quotidienne principale des Français : Selon le baromètre DOMPLUS BVA paru le 14 octobre 2014², la santé ou celle de leurs proches représente la première préoccupation des Français dans leur vie quotidienne (83% des répondants en 2014). Au-delà de cette problématique, 59% d'entre eux se déclarent préoccupés par les dépenses nécessaires pour se maintenir en bonne santé et le niveau de remboursement de leurs soins.

Selon une étude de l'Agence Européenne pour la santé et la sécurité au travail, 1€ investi dans la prévention équivaut à 13€ de bénéfice net.

Partant de ces constats, et alors que **70% des salariés considèrent que les entreprises joueront à l'avenir un rôle important en matière de santé**, Chèque Santé fait le pari de la prévention en entreprise en proposant aux entreprises de miser sur le bien-être et la bonne santé de ses ressources humaines. Comme le souligne Vincent Daffourd : *« Employeurs et employés se rejoignent sur les bienfaits du bien-être en entreprise. Un salarié bien dans sa peau et en bonne santé est plus productif mais également plus volontaire dans son travail. Valoriser l'humain dans l'entreprise peut permettre de réduire l'absentéisme et engendrer une meilleure performance. Alors pourquoi s'en priver ? D'autant qu'une politique salariale responsable permet à l'entreprise de bénéficier d'une meilleure image et donc d'une plus grande attractivité auprès des partenaires, clients et personnels. »*

A propos de Chèque Santé®

Née d'une expérience personnelle vécue par les deux cofondateurs, Chèque Santé® est un produit de la société CARE LABS SAS, créé en juin 2014. Vincent Daffourd, porteur du projet, et son kinésithérapeute respiratoire, Guillaume Gallois, constatent, en 2010, l'inexistence d'un dispositif dédié au financement des soins complémentaires aux traitements allopathiques alors même que l'éventail des titres prépayés destinés aux salariés est large : chèque restaurant, culture, voyage, cadeaux ... Après 3 ans d'étude de marché et de combat pour stabiliser sa maladie, Vincent Daffourd lance Chèque Santé®: le 1er titre prépayé dématérialisé de prestations santé qui sera commercialisé auprès des entreprises, des comités d'entreprises, des collectivités, des mutuelles, des associations et des services sociaux. Dispositif innovant, Chèque Santé a remporté le 1er prix du concours «La Start-Up est dans le pré» - Via Innova 12/2012 & 1er prix du jury du concours national de la performance commerciale - DCF Montpellier 06/2013. Chèque Santé est agréé par le Business and Innovation Centre (Bic) de Montpellier qui a obtenu la 4^{ème} place du Top10 de l'UBI Index, un classement mondial des meilleurs incubateurs d'entreprises innovantes en septembre 2014.

Chiffres Clés :

- 35 % des Français renoncent aux soins par manque de moyens
- 600€/ an restent à la charge des ménages après remboursement
- 300 000 professionnels de santé et thérapeutes (ostéopathes, psychologues, nutritionnistes...) ne sont pas remboursables

ESCAL Consulting

² Communiqué – Les Français et leurs préoccupations de la vie quotidienne – 14 octobre 2014

Séverine Oger
severine@escalconsulting.com
Tel : 01 44 94 95 71

Louis Davin
louis@escalconsulting.com
Tel: 01 44 94 95 67